

PROCES-VERBAL No 16
de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM
mercredi 10 mars 2021
Salle communale de Vufflens-le-Château

Présidence

M. Philippe HENRIOD, Président, ouvre la séance à 20 h.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi qu'aux employés de l'ERM, à la presse et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentations
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal No 15 du 23 septembre 2020
5. Préavis et rapport de la Commission ad hoc :
 - Préavis No 01/2021
Etude complémentaire pour l'intégration architecturale et paysagère dans le cadre du préavis de modernisation et de mise en conformité de la STEP
6. Communication du bureau
7. Communications écrites du Comité de direction
8. Questions, vœux et divers

1. Appel

Il ressort de l'appel que 29 délégués sont présents.

Excusés : MM. Oscar GROS, délégué d'Echichens, Christian PERRET-GENTIL et Luc BRETON, délégués de Vaux-sur-Morges.

Absents : Mme Sara SPECKINGER LENOIR, déléguée de Chigny, M. Philippe PERNET, délégué de Denens.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

2. Assermentations

Le Président fait lever l'assemblée pour une minute de silence en l'honneur de M. feu Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges.

Le Président informe que :

- suite à la démission de M. Christophe CARTIER, délégué d'Ecublens, M. Jacky LEIMBRUGER le remplacera,
- suite au décès de M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges, M. Steven KUBLER, excusé pour ce soir, le remplacera,
- la commune d'Echandens a nommé M. Christian MUELLER, municipal, en tant que délégué fixe,
- M. Antoine GERBER, conseiller communal, délégué variable d'Echandens,
- suite à la démission de M. Edmond PIGUET, délégué de Vufflens-le-Château, M. Tristan PEREY le remplacera.

Le Président demande à ces 4 conseillers de venir devant l'assemblée pour être assermentés.

L'assemblée se monte maintenant à 33 conseillers.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si quelqu'un souhaite une modification. Ce n'est pas le cas.
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que présenté.

4. Approbation du procès-verbal No 15 du 23 septembre 2020

Le Président demande si quelqu'un souhaite la lecture du procès-verbal No 15 du 23 septembre 2020.
Personne n'en demande la lecture, la parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée.
Le procès-verbal No 15 du 23 septembre 2020 est accepté à mains levées avec 2 abstentions.

5. Préavis et rapport de la Commission ad hoc

- Préavis 01/2021

Etude complémentaire pour l'intégration architecturale et paysagère dans le cadre du préavis de modernisation et de mise en conformité de la STEP

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission ad hoc Mme Patricia CORREIA DA ROCHA, déléguée de Morges, qui lit les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Claudine DIND, déléguée de Morges, trouve qu'il n'y a pas assez de précisions à la page 4 du préavis, c'est pourquoi elle a 3 questions :

1. Dans quelle mesure sera-t-il tenu compte des raisons du refus de la Municipalité de Morges basé entre autres par le refus de l'implantation par le Canton ?
2. Comment avez-vous tenu compte des diverses demandes de la Municipalité de Morges, à savoir l'enterrement partiel des bassins comme cela avait été fait pour l'implantation actuelle ?
3. Quelles sont les variantes d'implantation qui seront proposées à l'évaluation des architectes, en particulier, le déplacement à Lonay a-t-il été retenu ? l'abaissement des hauteurs ? l'éloignement du bord du lac ?

M. Christian MAEDER demande l'autorisation d'enlever son masque pour répondre et dit qu'évidemment il a été tenu compte des oppositions, ainsi que de l'avis du Canton concernant l'abaissement des bassins. Il était nécessaire de revoir le projet pour pouvoir aller de l'avant en remaniant l'abaissement et la réduction des longueurs tout en faisant attention aux coûts. L'implantation à Lonay a été abandonnée car ce n'était pas réaliste et les terrains disponibles hors de prix. Une rallonge financière était nécessaire pour l'intégration la meilleure possible. De plus, la STEP doit rester au bord du lac, tout au moins une partie. Il donne la parole à M. Jean-Jacques AUBERT pour plus de précisions.

M. Jean-Jacques AUBERT explique que le projet s'intégrera parfaitement, que tout est fait pour qu'il n'y ait pas de dérogation, pas d'opposition lorsqu'il sera soumis à l'enquête publique et que s'il y en a, il y aura discussion pour les lever. Il précise que toutes les remarques ont été prises en compte, le projet a été repoussé vers le nord, a été réduit et partiellement enterré. Il ajoute que la demande de crédit va permettre de présenter un projet à un niveau de finitions présentable aux associations ASPM et ASM (Association pour la Sauvegarde de Morges) puis à la Municipalité de Morges. A cause de l'aquathermie prévue avec des engagements, il n'est pas possible d'aller à Lonay.

Mme Claudine DIND se dit satisfaite d'apprendre que Lonay est écarté, qu'il n'y aura plus ce grand mur et relève que c'était l'avis du Canton.

M. Joseph WEISSEN, délégué de Morges, estime que la santé passe avant l'esthétique écologique même si c'est le sujet de campagne des élections, c'est pourquoi il privilégie le traitement des micropolluants.

M. Jean-Jacques AUBERT répond qu'il est possible de faire les deux avec un consensus.

M. Manuel WENGER, délégué de Prévèrenge, trouve important le traitement des micropolluants et le côté fonctionnel de ce projet est urgent. Il juge l'aspect esthétique moins important que le traitement des micropolluants et souhaite que la Municipalité de Morges veuille également aller vite.

M. Jean-Jacques AUBERT répond que la Municipalité n'est pas opposée, elle accepte le développement de l'ERM sur ce site mais elle doit s'assurer que toutes les autorisations passeront la rampe, qu'il n'y ait pas de dérogation car il y a une ligne à tenir. Le Canton était opposé à ce projet, la Municipalité de Morges ne pouvait accorder le permis de construire.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, s'imagine que les variantes proposées à Morges se trouvent à la page 4 et demande, puisqu'il y a un décalage vers l'est amenant la suppression des bâtiments de service, s'ils seront reconstruits.

M. Jean-Jacques AUBERT répond qu'il n'est pas question de déplacer les bâtiments administratifs et autres et que tout ce qui est grisé reste et n'est pas touché.

M. Christian MAEDER explique qu'il s'agissait de réflexions, la destruction des bâtiments a été envisagée mais l'idée a été abandonnée. Les variantes ont été développées, il y a encore de l'argent mais il est réservé pour des projets spécifiques.

M. Jean-Jacques AUBERT ajoute que des éléments ont déjà été pris et qu'il y a confusion avec ce qu'il reste à faire. Pour ne pas prendre dans « divers et imprévus » et par honnêteté intellectuelle, il y a cette demande de complément de crédit.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, répond qu'elle a l'impression que des prestations du BAMO ont déjà été utilisées.

M. Jean-Jacques AUBERT explique que le BAMO a déjà exécuté pour CHF 15'000,00 de prestations, page 6, mais que ce ne sera payé que si le préavis est accepté. Ainsi, les travaux ont déjà pu avancer.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, aurait aimé des explications plus complètes dans le rapport de la commission ad hoc comme par exemple que l'implantation à Lonay avait été abandonnée et des explications plus claires dans le préavis puisque tout avait déjà été discuté.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, constate que la hauteur était de 8m dans le premier préavis alors que maintenant, elle est de 1,50 m et demande si cela signifie que les bassins seront enterrés.

M. Jean-Jacques AUBERT répond que les bassins seront enterrés, comme ceux qui existent déjà, mais qu'il n'y a pas encore des plans précis, ni leur coût, pour faire des soumissions. Toutes les solutions techniques ont été validées, il reste à habiller. L'ERM fera des séances d'information et de présentation lorsque la base sera solide et que la technique sera déterminée.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, dit qu'il n'y a pas de vrai plan pour l'emballage du projet.

M. Jean-Jacques AUBERT répond que le précédent préavis incluait les plans précis qui permettront de faire une mise à l'enquête et les demandes de soumissions pour les entreprises qui feront le projet.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, demande quand les plans seront visibles.

M. Jean-Jacques AUBERT répond que les plans détaillés seront établis après présentation par l'ERM et validation par les Municipalités.

M. Jonathan LUETHI, délégué de Yens, constate que le Conseil intercommunal semble vouloir comprendre le projet et pense qu'il serait bien de montrer régulièrement où il en est.

M. Christian MAEDER répond que ça manque d'image mais qu'aujourd'hui, il n'y en a pas. Il explique que les bassins enterrés et dans de l'eau vont coûter plus chers, qu'ils seront descendus d'environ 4,5 m mais pourrait aussi être plus ou moins haut, rien n'est arrêté. Cependant, le grand mur précédent sera évité.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.

A l'unanimité

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis No 01/2021 du Comité de direction,
- lu le rapport de la Commission chargée de son étude,

DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 138'000,00 TTC, subvention non déduite, pour l'étude complémentaire pour l'intégration architecturale et paysagère dans le cadre du préavis de modernisation et de mise en conformité de la STEP,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix, jusqu'à hauteur du crédit accordé.

6. Communication du Bureau

Le Président dit que le Bureau n'a pas de communication.

7. Communications écrites du Comité de direction

M. Christian MAEDER informe qu'il y avait trois communications écrites dans le courrier envoyé et qu'il n'y a rien d'autre à ajouter.

Aucune question n'est formulée.

8. Questions, vœux et divers

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, demande où en est la révision des statuts.

M. Christian MAEDER répond qu'il y avait un planning pour finaliser dans la législature actuelle mais ce ne sera certainement pas le cas. Il y a encore 3 communes qui n'ont pas répondu officiellement, les délégués présents doivent le savoir. Il est nécessaire de recevoir les différentes propositions de modifications et au moins les retours des Municipalités pour que le Comité de direction de l'ERM puisse aller de l'avant.

M. Olivier JEANNERET, délégué de Tolochenaz, demande s'il y a des modifications significatives depuis la publication de la communication No 3 qui demande à ne pas mettre n'importe quoi dans les WC.

M. Christian MAEDER demande à ce que la parole soit donnée à M. Tony REVERCHON sur ce sujet.

M. Tony REVERCHON répond que non, il n'y a aucun changement, aucune amélioration. Il faut attendre que la publicité dans le journal de Morges fasse son effet. De plus, l'arrivée de la commune d'Echandens fausse la référence sur la quantité de déchets et son évolution.

Mme Danièle PETOUD, déléguée d'Ecublens, souhaite la continuation de cette campagne pour qu'elle porte des fruits.

Le Président demande si la parole est encore demandée, ce n'est pas le cas, il clôt la discussion.

Le Président lève la séance à 20h 48.

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe HENRIOD

Monique ROBIN